










# Procedure file

Informations de base	
NLE - Procédures non législatives Décision	2014/0220(NLE) Procédure terminée
Accord-cadre global de partenariat et de coopération CE/Indonésie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole  Voir aussi <a href="#">2013/0120A(NLE)</a>  Sujet 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie  Zone géographique Indonésie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 <a href="#">Affaires étrangères</a>	 <a href="#">HALICKI Andrzej</a>	11/10/2023
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 <a href="#">PICULA Tonino</a>	
		 <a href="#">CRAMON-TAUBADEL Viola</a>	
	Commission au fond précédente		
 <a href="#">Affaires étrangères</a>			
Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	
 <a href="#">Développement</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
 <a href="#">Commerce international</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
Commission pour avis précédente			
 <a href="#">Développement</a>			
 <a href="#">Commerce international</a>			
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés			
23/07/2014	Document préparatoire	COM(2014)0481	Résumé

24/07/2023	Publication de la proposition législative	12975/2014	Résumé
14/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/12/2023	Vote en commission		
11/12/2023	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A9-0428/2023</a>	
17/01/2024	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0017/2024</a>	Résumé
19/02/2024	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
23/02/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2014/0220(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
	Voir aussi <a href="#">2013/0120A(NLE)</a>
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 209-p1; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/9/00101

### Portail de documentation

Document annexé à la procédure		COM(2014)0480	23/07/2014	EC	
Document préparatoire		COM(2014)0481	23/07/2014	EC	Résumé
Document de base législatif		12975/2014	24/07/2023	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE754.733</a>	27/10/2023	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A9-0428/2023</a>	11/12/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T9-0017/2024</a>	17/01/2024	EP	Résumé

### Informations complémentaires

Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>
-----------------------	-------------------------

### Acte final

<a href="#">Décision 2024/744</a> <a href="#">JO L 000 23.02.2024, p. 0000</a>
---

## l'Union européenne. Protocole

---

**OBJECTIF** : conclure un protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

**ACTE PROPOSÉ** : Décision du Conseil.

**RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN** : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

**CONTEXTE** : conformément à son acte d'adhésion, la Croatie s'est engagée à adhérer aux accords internationaux signés ou conclus par l'Union européenne et ses États membres au moyen du protocole à ces accords.

L'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Indonésie, d'autre part, a été signé à Jakarta le 9 novembre 2009 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014.

Conformément à une décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, le protocole a été signé.

Il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union et de ses États membres.

**CONTENU** : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver un protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Par le protocole proposé, la Croatie est intégrée dans l'accord en tant que partie contractante. Les textes de l'accord et de l'acte final en langue croate sont joints au protocole et feraient foi dans les mêmes conditions que les autres versions linguistiques de l'accord.

Le protocole s'appliquerait à titre provisoire dès la date de sa signature.

## Accord-cadre global de partenariat et de coopération CE/Indonésie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

---

**OBJECTIF** : conclure, au nom de l'Union et de ses États membres, le protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

**ACTE PROPOSÉ** : Décision du Conseil.

**RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN** : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

**CONTEXTE** : le protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne a été signé, sous réserve de sa conclusion. Il y a lieu d'approuver le protocole.

L'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Indonésie a été signé à Jakarta le 9 novembre 2009.

La Croatie s'est engagée à adhérer aux accords conclus ou signés par l'Union européenne, et ses États membres, avec un ou plusieurs pays tiers ou avec une organisation internationale, conformément à l'acte relatif aux conditions d'adhésion de la République de Croatie et aux adaptations du traité sur l'Union européenne, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique

**CONTENU** : le projet de décision du Conseil vise l'approbation, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Par le protocole proposé, la Croatie est intégrée dans l'accord en tant que partie contractante.

## Accord-cadre global de partenariat et de coopération CE/Indonésie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

---

Le Parlement européen a adopté par 621 voix pour, 6 contre et 2 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union et de ses États membres, du protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

Le Parlement européen a donné son approbation à la conclusion du protocole.

Ce protocole d'adhésion permet à la République de Croatie d'adhérer, en qualité de partie, à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part, signé à Jakarta le 9 novembre 2009. Conformément à l'acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie, cette dernière s'engage à adhérer aux accords conclus ou signés par l'Union européenne et ses États membres avec un ou plusieurs pays tiers ou avec une organisation internationale.

